

het een betreuenswaardige keuze om alles over te laten aan de gemeenschappen. Wij zullen dan ook tegenstemmen.

(Applaus bij Groen en Ecolo)

De voorzitter.- Mevrouw Sidibé heeft het woord.

Mevrouw Fatoumata Sidibé (DéFI) *(in het Frans).*- *Mijn fractie pleit al lang voor een inburgeringstraject voor nieuwkomers, met lessen over burgerschap, taallessen en beroepsoriëntatie. Het is belangrijk om nieuwkomers uitleg te geven over de werking van onze samenleving, ze wegwijs te maken in het administratieve doolhof en ze te wijzen op hun rechten en plichten, maar ook op de normen, principes en waarden van onze samenleving. Ook talenkennis is onontbeerlijk om aan het economische, sociale en politieke leven te kunnen deelnemen.*

Integratie vergt evenwel meer dan een inburgeringstraject. Andere belangrijke aspecten zijn de toegang tot de arbeidsmarkt en de huisvesting en de strijd tegen discriminatie.

Het ontwerp van ordonnantie heeft betrekking op meerderjarige vreemdelingen die jonger zijn dan 65 jaar, minder dan drie jaar wettig in België verblijven en die voor het eerst met een verblijfsvergunning van meer dan drie maanden ingeschreven zijn in het rijksregister van een Brusselse gemeente.

Het is jammer dat personen die al langer op ons grondgebied verblijven geen hulp krijgen voor hun inburgering. Ook zij weten niet altijd goed wat hun rechten zijn of hoe de administratieve molen precies maalt. Ze zouden de kans moeten krijgen om op vrijwillige basis een inburgeringstraject te volgen.

Er is heel wat discussie geweest over het verplichte karakter van het inburgeringstraject. We zien die verplichting als een recht en een opportuniteit, en dat wordt gewaardeerd. De wachtlijsten zijn lang en de verenigingen kunnen de vraag amper bijbenen.

Dankzij het verplichte karakter krijgt iedereen hetzelfde onthaal en dezelfde begeleiding en wordt de gelijkheid tussen mannen en vrouwen bevorderd. Sommige vrouwen zijn sociaal

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Cela fait longtemps que mon groupe DéFI demande la mise en place d'un parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants avec module d'initiation à la citoyenneté, acquisition des langues et suivi en termes d'orientation professionnelle. Quand on arrive dans un pays étranger, on apprécie d'être accueilli par des structures qui vous donnent une série d'informations pour aider à comprendre comment fonctionne la société et comment se diriger dans le dédale administratif. Il s'agit aussi de donner des bases pour connaître les droits et devoirs et comprendre les normes, principes et valeurs qui régissent notre société. La connaissance des langues ainsi que les bases de la citoyenneté sont des outils indispensables à une participation à la vie économique, sociale et politique.

C'est donc d'éducation permanente qu'il s'agit. Celle-ci offre aux citoyennes et citoyens une ouverture sur le monde, mais aussi un univers de savoirs, de réflexions, de remises en question des idées préconçues, d'émancipation et d'épanouissement. C'est un outil d'intégration, de participation, qui donne à terme les chances de s'insérer dignement et durablement au sein de notre société. Mais l'intégration ne se résume pas au parcours d'accueil : il y a l'insertion socioprofessionnelle, la question de l'accès à l'emploi, du logement, de la lutte contre les discriminations. L'intégration, c'est une main tendue dans les deux sens.

Dans le cadre de cette ordonnance, le primo-arrivant est défini comme l'étranger majeur, de moins de 65 ans, qui séjourne légalement en Belgique depuis moins de trois ans et est inscrit pour la première fois avec un titre de séjour de plus de trois mois au registre national d'une commune du territoire bilingue de Bruxelles-Capitale.

À côté de ces primo-arrivants ciblés, il faut rappeler qu'il y a ceux qui sont présents depuis

geïsoleerd. Het inburgeringstraject is voor hen niet alleen een bron van contact, maar ook van emancipatie en waardering en een aanzet tot burgerlijke verantwoordelijkheid. Het inburgeringstraject is dus bevorderlijk voor de sociale samenhang. We zijn verheugd dat het eindelijk wordt ingevoerd, maar wat ons betreft mocht het best nog wat ambitieuzer.

De ordonnantie bepaalt dat nieuwkomers kunnen kiezen voor een inburgeringstraject van de Franse Gemeenschapscommissie of van de Vlaamse Gemeenschap.

De ordonnantie schetst het algemene kader voor het verplichte traject, maar om praktische redenen zal voorlopig een beroep worden gedaan op de onthaalbureaus van de Franse Gemeenschapscommissie en de Vlaamse Gemeenschap. De tekst geeft de GGC niettemin de mogelijkheid om zelf een onthaalbureau op te richten.

De GGC kan als overleg- en coördinatieorgaan optreden om de samenhang zo goed mogelijk te waarborgen.

Het standpunt van DéFI over inburgering is vergelijkbaar met ons standpunt over kinderopvang: wij staan niet achter een bicommunautair beheer van persoonsgebonden materies, maar wij passen ons aan.

Vandaag is er geld uitgetrokken voor 7.000 inburgeringstrajecten, waarvan 4.000 worden gefinancierd door de Franse Gemeenschapscommissie en 3.000 door de Vlaamse Gemeenschap. Die laatste plant 2.400 extra trajecten, zodat we er in totaal 10.000 zullen kunnen aanbieden. De vraag is of dat zal volstaan. Volgens sommige ramingen moeten we ongeveer 11.000 nieuwkomers per jaar verwachten.

Aan de hand van de balans van de onthaalbureaus zullen we de behoeften van de nieuwkomers beter kunnen inschatten, bijvoorbeeld op het vlak van taallessen. Brussel telt heel wat instanties die taallessen organiseren en die door de overheid worden gefinancierd. We zouden daarnaast ook de lessen van andere instanties moeten erkennen. Het is dan ook van groot belang om de situatie objectief in kaart te brengen en samen te werken.

Sancties kunnen nuttig zijn, maar ik ben ervan overtuigd dat nieuwkomers het traject vooral als

peu, mais comptabilisent à peine moins de trois ans en Belgique. Nous savons également que de nombreuses personnes, belges ou d'origine étrangère, ne sont pas toujours au courant de leurs droits ou des arcanes de l'administration. Ceux qui sont installés depuis très longtemps sur le territoire devraient aussi avoir la possibilité d'être accompagnés dans leur parcours. Limiter celui-ci aux primo-arrivants serait dommageable.

Il est vrai que certaines personnes sont ici depuis longtemps dans les mêmes conditions que des primo-arrivants. Actuellement, dans les bureaux d'accueil existants, on trouve des personnes volontaires, qui ne remplissent pas toujours les conditions de l'accueil, mais qui suivent ces parcours. Il faut leur donner la possibilité de suivre ce parcours de façon volontaire, à côté des personnes qui sont obligées de le faire.

La question du caractère obligatoire a fait l'objet de nombreux débats. L'obligation est une véritable main tendue et un droit. C'est ainsi que nous la concevons. Cette main tendue est saisie. En effet, sur le terrain, beaucoup d'associations témoignent du fait que les listes d'attente sont longues et qu'elles peinent donc à répondre à la demande.

Le caractère obligatoire permet à chacun d'avoir les mêmes opportunités d'accueil et d'accompagnement, mais il fait surtout sens lorsqu'on pense à la dimension du genre et à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Sans cette obligation, ce sont les femmes qui seront discriminées, car il s'en trouvera toujours certains pour les écarter.

Certaines femmes sont souvent isolées socialement. La participation à ce parcours représente pour elles une véritable bouffée d'oxygène, mais aussi l'occasion de s'inscrire dans un projet d'émancipation, de valorisation et de responsabilisation citoyenne.

Avec l'obligation, les femmes pourront se soustraire à certaines formes de contraintes auxquelles elles sont soumises dans leur milieu social, culturel ou familial. Cela pose bien sûr la question des places d'accueil pour la petite enfance dans la Région, une question épineuse qui est loin d'être résolue.

Le parcours d'accueil est un véritable outil de cohésion sociale. Nous nous réjouissons de ce

een meerwaarde en als een recht zullen ervaren. We moeten het systeem dus regelmatig evalueren en voldoende middelen uittrekken om ervoor te zorgen dat iedereen een traject kan volgen.

We juichen dit ontwerp van ordonnantie toe en kijken vol ongeduld uit naar de uitvoeringsbesluiten.

(Applaus bij DéFI)

parcours qui va être mis en place, même si nous aurions souhaité plus d'ambition. L'ordonnance prévoit que les primo-arrivants puissent suivre un parcours d'accueil au choix. Pour le moment, il s'agit soit du parcours d'accueil de la Cocof, soit de celui de la Communauté flamande.

L'ordonnance propose également de s'appuyer dans un premier temps sur les dispositifs existants et nombreux, tant à la Cocof qu'à la Communauté flamande. Il s'agit donc de définir un socle commun dans l'ordonnance sur les périmètres de l'obligation. Il faut être réaliste et pragmatique. En cela, il faut une concertation avec les autres entités.

C'est donc bien dans un arrêté d'exécution, mais aussi au sein de l'accord de coopération, que tout cela sera précisé. L'objectif est que la Cocom mette en œuvre le cadre global de l'obligation et que la Cocof et la Communauté flamande soient les entités qui s'occupent dans un premier temps des parcours sur le terrain. Cela étant, le texte proposé permet également à la Cocom d'organiser, elle aussi, un bureau d'accueil dans un second temps.

La Cocom peut servir d'organe de concertation et de coordination afin de rester le plus cohérent possible.

Le positionnement de DéFI est similaire à celui qu'il observe sur l'accueil de la petite enfance : nous ne sommes pas partisans d'une politique bicommunautaire pour les matières personnalisables, mais nous nous y adaptons.

Aujourd'hui, 7.000 places d'accueil sont déjà financées, 4.000 par la Cocof, 3.000 par la Communauté flamande. Celle-ci prévoit 2.400 places supplémentaires. On pourrait donc offrir 10.000 places.

La question est celle de la suffisance. Nous savons que des besoins nouveaux risquent d'arriver : le nombre indicatif de 11.000 primo-arrivants par an est avancé.

Le bilan d'accueil dressé par les bureaux d'accueil des primo-arrivants et le Brussels Onthaalbureau voor Inburgering (BON) permettra de mieux orienter notamment vers les cours de langues. Certains en seront sans doute dispensés. Il faut aussi mutualiser les dispositifs existants. Notre

De voorzitter.- Mevrouw Dhaene heeft het woord.

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- Brussel is een diverse stad en de diversiteit blijft toenemen. De aanwezigheid van talrijke mensen met uiteenlopende achtergronden is niet alleen verrijkend voor de Brusselse samenleving, maar stelt de sociale samenhang ook op de proef.

Inburgering is een van de vele onderwerpen waarover de visie in het zuiden van België grondig verschilt van die in het noorden. In Vlaanderen, waar al sinds 2004 een volwaardig inburgeringstraject bestaat, wordt het als vanzelfsprekend beschouwd dat de overheid de plicht heeft om nieuwkomers te helpen om zo snel mogelijk zelfredzaam te worden, zodat ze zich in de samenleving kunnen integreren. Dat is de zogenaamde 'interventionistische visie'. Daar staat tegenover dat nieuwkomers de plicht hebben om de kansen te grijpen die hun aangereikt worden.

In Franstalig België was de overheid lang van mening dat ze zich helemaal niet moest bemoeien met het integratieproces van de nieuwkomers. Ze nam aan dat integratie vanzelf zou gaan als meerdere bevolkingsgroepen zouden samenleven. De Waalse overheid bevorderde de sociale samenhang door allerlei verenigingen te subsidiëren. Die visie laat zich kenmerken door

Région compte un grand nombre d'opérateurs qui proposent déjà des cours de langues financés par le secteur public. Un processus de reconnaissance des cours donnés par d'autres opérateurs bruxellois doit être initié. Objectivation et partenariats sont donc indispensables.

C'est là que la sanction aura tout son sens. Mais je pense sincèrement que les personnes qui suivront ce parcours seront convaincues de sa plus-value et le percevront comme un droit. On risque de se retrouver dans des situations où certaines personnes souhaitant s'inscrire ne trouvent pas de place. Il faut une obligation de moyens, une cohérence et une évaluation des dispositifs.

Nous saluons donc ce projet et attendons avec impatience les arrêtés d'exécution qui mettront en place cette concertation.

(Applaudissements sur les bancs de DéFI)

M. le président.- La parole est à Mme Dhaene.

Mme Liesbet Dhaene (N-VA) (en néerlandais).- *La diversité bruxelloise, qui ne cesse de croître, est certes enrichissante pour la société bruxelloise, mais elle met également à l'épreuve la cohésion sociale.*

En Flandre, où il existe depuis 2004 un parcours d'intégration civique en bonne et due forme, il va de soi que les autorités ont l'obligation d'aider les primo-arrivants à devenir le plus rapidement possible autonomes, en vue de leur intégration dans la société. C'est ce qu'on appelle la "vision interventionniste".

En Belgique francophone, les autorités ont longtemps estimé qu'elles ne devaient pas se mêler du processus d'intégration des primo-arrivants. Elles ont favorisé la cohésion sociale en subsidiant toutes sortes d'associations. Cette vision se caractérise par un certain "laissez-faire".

À Bruxelles, une sorte de compromis a été trouvé pour répondre aux visions wallonne et flamande qui s'affrontaient. Toutefois, la récente situation géopolitique a influencé ce compromis et nous votons aujourd'hui une ordonnance qui impose à chaque primo-arrivant de suivre un parcours